

Amiens, le 16 octobre 2024

Le recteur de l'académie d'Amiens

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

<u>Objet</u> : Remboursement des frais de déplacement des agents titulaires et non titulaires affectés en service partagé dans les établissements du 1^{er} et 2nd degré

<u> Références</u> :

- Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- Arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret susvisé et portant politique des voyages des personnels civils des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016.

Pièce jointe :

Demande d'utilisation de véhicule personnel.

Les agents titulaires et non titulaires affectés sur des postes fractionnés dans les établissements publics du 1^{er} et 2nd degrés peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement dans les conditions suivantes :

1. Conditions générales pour le remboursement :

- Exercer pour la durée de l'année scolaire (jusqu'au 31 aout de l'année scolaire) ou remplacer à l'année une personne elle-même en service partagé ;
- Être nommé(e) dans un ou plusieurs établissements situés dans une commune autre que celle de la résidence administrative principale (les communes limitrophes desservies par des moyens de transport public de voyageurs sont considérées comme une seule et même commune) ;
- Ne pas résider dans la commune où se situent les établissements secondaires.

Les trajets ouvrant droit à remboursement sont déterminés en fonction des emplois du temps fournis et de la distance la plus courte.

Dossier suivi par : Lucas LICÉ Chef de bureau <u>lucas.lice@ac-amiens.fr</u> 03 22 82 38 36

Rectorat de l'académie d'Amiens 20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9



Liberté Égalité Fraternité Le règlement des frais sera calculé pour chacune des journées où l'agent aura accompli son service dans le ou les établissements d'affectation secondaire.

Les déplacements peuvent entraîner des frais supplémentaires de repas lorsque l'agent se trouve en dehors de sa résidence administrative et familiale entre 11h et 14h.

2. Modalités de remboursement :

Le remboursement des frais de déplacement sera calculé sur la base du barème kilométrique du véhicule de l'agent si aucun transport en commun adapté n'est disponible et si une autorisation d'utiliser un véhicule personnel a été obtenue (formulaire en pièce jointe). Sinon, le remboursement sera calculé selon le barème SNCF 2^{nde} classe.

3. Procédure à suivre :

Les personnels concernés devront transmettre une demande de prise en charge de leurs frais de déplacement par mail au bureau DAF4 du rectorat à l'adresse <u>daf4fd@ac-amiens.fr</u>, accompagnée des documents suivants :

- <u>Pour les personnels du 1^{er} degré</u> : l'arrêté de nomination et les emplois du temps attestés par l'IEN, précisant les jours de présence dans chaque établissement (principal et secondaire(s));
- <u>Pour les agents titulaires du 2nd degré et du rectorat</u> : les arrêtés de rattachement administratif et d'affectation, ainsi que les emplois du temps attestés par le chef d'établissement, précisant les jours de présence dans chaque établissement ;
- <u>Pour les agents non titulaires</u> : le contrat de travail et les emplois du temps validés par l'autorité compétente, précisant les jours de présence dans chaque établissement.

4. Accès à CHORUS-DT :

Après validation de leurs droits à remboursement par le bureau DAF4, les agents devront déclarer leurs déplacements dans l'application CHORUS-DT. Un ordre de mission permanent sera créé pour la durée de l'année scolaire. Chaque fin de mois, l'agent devra saisir un ordre de mission dans CHORUS-DT, qui sera validé par son supérieur hiérarchique. Une fiche de procédure est disponible sur l'intranet académique (https://intranet.ac-amiens.fr/501-frais-de-deplacement.html).

Je vous demande de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,

La Secrétaire générale de l'académie

Catherine BELLET-LEMOINE



Annexe n°3 : DEMANDE D'UTILISATION D'UN VEHICULE PERSONNEL POUR LES BESOINS DU SERVICE

Joindre une photocopie de la carte grise du/des véhicules et de la carte verte d'assurance.

1^{ère} demande

Valable pour l'année scolaire

Renouvellement annuel

□ Changement de véhicule (1)

20... / 20...

Je soussigné(e)

NOM – PRENOM :	Corps-Grade/discipline :
Nom de jeune fille :	Fonctions :
Date de naissance :	Résidence administrative :
Adresse personnelle :	
NUMEN :	Adresse mail :
N° INSEE :	Coordonnées téléphoniques :

demande, en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, à être autorisé(e) à utiliser pour les besoins du service le(s) véhicule(s) suivant(s) :

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (tout changement de véhicule doit être signalé)

1 ^{er} VÉ	HICULE (2)	2 ^{ème} VÉHI	CULE (2)
Modèle et marque :		Modèle et marque :	
Puissance fiscale :		Puissance fiscale :	
N° d'immatriculation :		N° d'immatriculation :	
Date d'acquisition :		Date d'acquisition	
Nom et adresse de la compagnie d'assurance :		Nom et adresse de la compagnie d'assurance :	
N° du contrat d'assurance :		N° du contrat d'assurance :	
Date de début de contrat :		Date de début de contrat :	
Date de fin de contrat :		Date de fin de contrat :	
Tous risques :	OUI - NON (3)	Tous risques :	OUI - NON (3)

Motif de la demande :

Contraint d'utiliser mon véhicule personnel pour l'exercice de mes fonctions, en l'absence de moyen de transport adapté □ Pour convenances personnelles

□ Autres :

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à aviser immédiatement l'administration en cas de changement de l'un d'entre eux. Je déclare en outre être en possession d'une assurance garantissant d'une manière illimitée ma responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de mon véhicule à des fins professionnelles conformément aux dispositions de l'article 10 du décret nº 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et être en possession d'un permis de conduire valide.

Fait à Signature :

VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

Date :

Signature et cachet :

Cocher la case correspondante ; (1)

(2) Joindre la photocopie de la carte grise du véhicule et photocopie de l'attestation d'assurance. Ces pièces sont obligatoires pour l'étude du remboursement ;

(3) Rayer la mention inutile.

Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Aisne

Circonscription de :

A destination de la division des affaires financières du rectorat

INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS PLUSIEURS ECOLES

NOM Prénom :

Nom et commune de l'école de rattachement :

Nom et commune de l'école :

Nom et commune de l'école :

Nom et commune de l'école :

Quotité du temps de travail :

DEPLACEMENTS EFFECTUES POUR L'ANNEE 2024/2025

Ce document annuel est à établir en deux exemplaires et à retourner à l'IEN de votre circonscription pour signature avant transmission à <u>amel.bourma@ac-amiens.fr</u> pour prise en charge des frais de déplacement (joindre un calendrier annuel des lieux et dates des mercredis travaillés).

	ECOLES D'AFFECTATION					
	MATIN	APRES-MIDI				
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						
SAMEDI						

(1) préciser le nom de l'école

Certifié exact le



MODE OPÉRATOIRE PERSONNELS EN SERVICE PARTAGÉ GUIDE DE SAISIE DANS CHORUS DT

1. Introduction

Ce guide explique comment saisir les frais de déplacement des personnels itinérants dans l'application Chorus-DT (hors formation : saisie dans GAIA et Examens et Concours : saisie dans Imag'In).

2. Configuration du poste de travail

- Prérequis : Un navigateur à jour (Mozilla Firefox, Microsoft Edge, Google Chrome).
- **Connexion** : Rendez-vous sur <u>l'intranet de l'académie d'Amiens</u> et connectez-vous avec vos identifiants professionnels.

3. Procédure de saisie dans Chorus-DT

Etape 1 : Accéder à Chorus-DT

- 1. Connectez-vous à l'intranet.
- 2. Cliquez sur « Arena » pour accéder aux applications.
- 3. Naviguez vers le sous-domaine « Gestion des personnels ».
- 4. Cliquez sur « Déplacements Temporaires » pour ouvrir Chorus-DT.

Pour partir en mission, les agents doivent saisir et faire approuver leur déplacement <u>au préalable</u> par leur hiérarchie via un <u>Ordre de Mission</u> (OM).

Étape 2 : Créer un Ordre de Mission

Afin de fluidifier la chaîne de la dépense, il est vivement recommandé de déclarer vos déplacements à un <u>rythme régulier</u> et au plus mensuellement.

• Cliquez sur « Ordres de mission » pour créer un nouvel OM.





Descibilité nº2 : Civeus ques déià créé des ordres de mission le dernier OM créé ve c'efficher, elir

Possibilité n°2 : Si vous avez déjà créé des ordres de mission, le dernier OM créé va s'afficher, cliquez alors sur dans la barre d'outils en bas de l'écran.

Vous arrivez sur l'écran suivant :

Prestation principale		Q		i	Autre	Cliquer sur « autre » puis…
Création d'un nouvel OM Document vierge		c « d	liquer sur ocument v	ierge »		
Initialization à partir d'u	a ordra da miss	ion				

Initialisation à partir d'un ordre de mission

Un ordre de mission vierge s'affiche :

ICE LUCAS	on - TXKQK - Stati	ut 1 - Créatior	٦					Coût	(total prévisionnel hor	Coût total prévisi rs indemnités hét	onnel de l bergemen	a mission t et repas
Général	Prestations Sais	ie des étapes	Frais prévisionnel	Avances Facturation I	Historique							
pe de mission *		Destination principale	•	Départ le *		Retour le *						
OM Classique	~	Î	q	JJ/MM/AAAA 🔳 HH:Mi	~	JJ/MM/AAAA	HH:Mi	~				
u de départ *		Lieu de retour *		Inclure des convenances personnelles								
	Q	Ĩ	Q									
bjet de la mission *		Commentaire		Indemnités de mission								
Axes analytiques meloppes de moyens *	٩	Codes Projet / Forma	ation	Centre de coûts CHORUS	Q	Axe ministériel 1		Q				
Axes analytiques Enveloppes de moyens * Domaine fonctionnel	Q	Codes Projet / Forma	ation	Centre de colits CHORUS	٩	Axe ministériel 1		٩				
Axes analytiques	Q	Codes Projet / Forma	ation C	Centre de coîts CHORUS	q	Axe ministériel 1		Q				
Axes analytiques meloppes de moyens Domaine fonctionnel Elément OTP	٩	Codes Projet / Form	ation C	Centre de colts CHORUS Projet analytique ministeriel Axe libre 2	٩	Axe ministériel 1 Fonds Axe ministériel 2		Q	ve dérivation a été appliqu			
inveloppes de moyens *	م م م	Codes Projet / Forma Activité *	c C	Centre de coîts CHORUS Projet analytique ministeriel Axe libre 2	۵ ۵ ۹	Axe ministériel 1 Fonds Axe ministériel 2		Q Ur	e dérivation a été applique	őe		
xes analytiques melopes de moyens * omaine fonctionnel kiment OTP tructure opérationnelle	Q Q Q	Codes Projet / Forma Activité * Nouvelle affectation	c	Centre de coits CHORUS Projet analytique ministeriel Axe libre 2 Entité de facturation	۵ ۵ ۹	Ase ministériel 1 Fonds Axe ministériel 2			ie dérivation a été appliqué	6e		
Axes analytiques meloppes de moyens * Omaine fonctionnel Jément OTP Rructure opérationnelle 08000069R (RECTC	Q Q RAT DE L'ACADEMIE [Codes Projet / Formu Activité * Nouvelle affectation Agence de voyage TAMP (AGENC	ation C	Centre de coits CHORUS Projet analytique ministeriel Axe libre 2 Entré de facturation MEN ACA AMIENS DT 2022	Q Q Q	Axe ministériel 1			ie dérivation a été applique	6e		
Axes analytiques Enveloppes de moyens * Domaine fonctionnel	<u>م</u>	Codes Projet / Forma	ation C	Centre de coîts CHORUS	٩	Axe ministériel 1		٩				

- Les boutons d'action situés en bas de l'écran permettent de naviguer dans l'application pour notamment encepter ou « supprimer » l'ordre de mission.
- Compléter tous les champs suivis de l'icône
 (champs obligatoires).
- Pour modifier ou compléter un champ, cliquer sur la loupe 🥄 en face de ce champ ou sur la flèche 🗹.
- L'onglet « général » doit toujours être renseigné en premier

dre de Mission - TXKQK - <u>CE LUCAS</u> • Général Prestations	e type de mission à sél ienu déroulant est : ON inérants	ectionner dans le I personnels	e	(Coût t Coût total prévisionnel hors ind	total prévisionnel de la mission 0.00 € emnités hébergement et repas 0.00 €
e de mission * OM Personnels itinérants	Lieu de retour *		Retour le *	AAA	\leq	début et la date de fin de vos
et de la mission *	Conventaire	Indemnités de mission Indemnités de mission Le choix de ce type de mission va reini voulez-vous continuer ?	ialiser les donnees de	× votre OM,		préciser vos horaires.
weloppes de mayens *	Codes Projet / Formation	Oui N Projet analytique ministeriel	on	A la sélection mission « OM	du type de	
ément OTP	Nouvelle affectation	Axe libre 2	Q Axe min	itinérants » le suivant apparai	e message ìt, répondez	
ructure opérationnelle 0800069R (RECTORAT DE L'ACADEMIE [Agence de voyage TAMP (AGENCE AMPLITUDES)	Entité de facturation MEN ACA AMIENS DT 2022	٩)

Général	Frais prévisionnel	Facturation	Historique						
Le docum	Le document comporte des anomalies								
Type de mission *		Destination princip	ale *						
OM Personnels	itinérants 🔹	· [٩					
OM Permanent de réfé	érence *	Lieu de départ *							
	C	₽ ЪТ		Q					
Objet de la mission		Commentaire							
Ĭ									

• Dans la rubrique **« OM permanent de référence »** sélectionnez, après avoir cliqué sur la loupe, dans la liste qui s'affiche, l'ordre de mission permanent créé par les gestionnaires du bureau des frais de déplacement **pour l'année du déplacement**.



Francoute Chorus Déplacements Temporaires	Accueil	Ordres de mission	Etats de frais	Factures	Listes OM/EF	Reportings	Q	2
Ordres de mission - O4E6M - Statut 1 - Création								
COUCOU MARTINE						Coût total pré	visionnel	de la mi
Général Frais per M PERMANENT DE RÉFÉRENCE					otal prévision	nnel hors indemnités	héberge	ment et r
Le document comporte		N° de document						
EAMIE (M.E.N. : ACA 00000COU (COU								
Type de mission Depuis le Destination principa	le							
OM Permanent de référence								
C Ellacol Rechercher								
Objet de la mission	Data Début	Ohiat Mante	Ctatut	Tune de missie				
	01/01/2021	Déplaço 0.0		OM Pormano	ant			
CALSIN ACADEMIE D'AMIENS	01/01/2021	Depiace 0.0	oe v=valide	OWFernand	2110			
Enveloppes de moyens								
Q								
Domaine fonctionnel								
Q								
Element OTP								
4				Réculta	0.1			
Structure opérationnelle				resaura				
0800069R (RECTORAT								
Créer OM+ Rechercher Imprimer Supprimer OM						Enregistrer	R	tefuser /

• Onglet « indemnités kilométriques

Cet onglet permet de déclarer les trajets réalisés.

 Dans un premier temps, cliquez sur en haut à gauche une ser 	seule fois.
Général Indemnités kilométriques Frais prévisionnel Facturation Historique © Créer Générer indemnité Frais prévisionnel Facturation Historique	
Dans un second temps, cliquez sur Créer en bas à droite afin trajets.	de créer un ou plusieurs
Ocineria Industriences industriences 1 talls providentines 1 talls providentines O Crier Générer Indomnité	
Indemnité N° 1 (100 Kilomètres - 20.11 EUR)	â
Véhicule Barème kilométrique SNCF - SNCF- SNCF (9999 CV/Cylind v Barème SNCF 2ème classe v	
Nb de km autorisés Nb de km déclarés 100 Kilomètres 100 Kilomètres Lien vers un distancier Commentaire	
N ^a Date Trajet Km remboursé Nb de trajets Commentaire	O Créer
10 24/06/2021 amiens abbeville 50 2	

• Renseignez le détail du trajet « Date / Trajet (écrire la commune de départ et la commune d'arrivée, ne pas cliquer sur la loupe) / nombre de km aller / nombre de trajets (2 si aller/retour) ».

Générer indemnité			
Véhicule * TRAJET		×	
SNCF - SNCF - SNCF (9999 CV/Cylint V Date *	Trajet* Km re	mboursé *	
Nb de km autorisés 0 Kilomètres Nb de trajets *	Commentaire Trajet	standard	
ien vers un distancier Commentaire	®		
		Annuler	
			© Cróor
N° Date Trajet Km remboursé N	> de trajets Commentaire		Trajet standard
Aucune donnée n'est disponible			
			~
éor OM - Rechercher Imprimer Supprimer OM			Enregistrer Refuser / Valider
idemnité N° 1 (0 Kilomètres - 0.00 EUR)			CHORUS-DT calcule
éhicule *	Barème kilométrique *		montant des indemnités
SNCF - SNCF - SNCF (9999 CV/Cylin v	Barème SNCF 2ème classe ~		kilométriques en fonctio
			du nombre de kms, du
b de km autorisés	Nb de km déclarés	en vers un distancier	barème et du nombre de
) Kilomètres	0 Kilomètres		trajets déclarés
			(application MAPPY
			distancier/distance la
	J		plus courte »).
 N'oubliez pas de bas à droite de l'éc 	^{Confirmer} puis d' ^{Enregistrer} pour sat cran).	uvegarder les indemnité	es (bouton d'action e
• Onglet « frais pré	visionnel »		
uscique 💃 Chorus Déplacements Temporaires	Accueil Ordr	es de mission Etats de frais Factures Listes OM/EF ◄	Reportings 🕶 🔍 💄 🏚 🖝 🗈
Ordre de Mission - TXKQK - Statut 1 - Création			Coût total prévisionnel de la mission 0.00 €
	prévisionnel Eachtration Historique	Coût total prévisionnel l	ors indemnités hébergement et repas 0.00 €
Créer Générer trais			
Date Type de frais		Commentaire	Qté Montant TTC Montant
G G			0 0.00 € 0.00 €

Les indemnités kilométriques saisies préalablement sont rapatriées automatiquement dans cette rubrique.

• Vous pouvez ajouter d'autres frais, en cliquant sur ^{• Créer} puis en sélectionnant dans la liste « **type de frais** » qui s'affiche le frais correspondant.

Imprimer Supprimer OM

Enregistrer Refuser / Valider

Exemple :

- RPA = Repas personnel itinérant avec restaurant administratif
- RPI = Repas personnel itinérant sans restaurant administratif

Général Général Indemnités kilométriques	ar anticipante l'acteurs li destau	-		
Générer frais	Code Libelié		Oté Nostant I	TC Hostant
General State General	Frais d'agence uniquement		0 0	.00 € 0.00 €
	Elser Rechercher			
	RER Repas au réel RHO Refacturation Hôtel (confirmation de réservation et prépaiem			
	RIR Rail international (aller/retour) RIS Rail international (aller simple)			
	RNR Rail national (aller/retour) RNS Rail national (aller simple)			
	RPA Repas personnel itinérant avec restaurant ADM RPI Repas Personnel itinérant			
	K < Page 3 sur 4 > >			
â	Total des fra	ais prévisionnels (1)		0.00€
Créer OM - Rachercher Imprimer Supprimer OM			Enregistrer	Refuser / Valider

 Après avoir cliqué sur la ligne de frais, saisissez les informations dans la zone de détail qui s'affiche (ne pas oublier de compléter les rubriques obligatoires signalées par le sigle⁽²⁾).

Général	Indemnités kilométriques	Frais prévisionnel	Facturation	Historique	9			
G Créer G	ónérer frais				Détail des frais saisis 002			
Date	Type de frais			Montant TTC	Le document comporte des anomalies			
□ ⊖ 24/06/2	021 IKM Indemnité kilométrique			20.11 €	Date	Type de frais		
•	RPI Repas Personnel itinérant			0.00€	JJ/MM/AAAA	RPI (Repas Personne Montant TTC	el itinérant)	Q
					٩	0.00	EUR (Euro)	
					Nombre de repas	Montant à rembourser		
					0	0.00	EUR (Euro)	
					Commentaire			

- N'oubliez pas de cliquer sur pour valider votre saisie (bouton d'action situé en bas de l'écran).
- Vous pouvez toujours supprimer les frais enregistrés en sélectionnant la ligne correspondante et en cliquant en bas à gauche sur le symbole .
- N'oubliez pas d'
 Enregistrer



Transmettre l'ordre de mission pour validation à votre supérieur hiérarchique

Lorsque vous avez terminé de renseigner l'ordre de mission, cliquez sur l'encadré Refuser / Valider en bas de l'écran.



- La fenêtre ci-dessous s'affiche, choisissez le statut auquel vous souhaitez passer le document, en cliquant sur la ligne :
- « Passer au statut 2 attente de validation VH1 ».

STATUT DU DOCUME	NT N° QEYFE			
Le statut du document				
1 - Création				
Vous soubaitez :				
Passer au statut	2 - Attente de validation VH1			
Passer au statut	: F - Annulé			
Date	Niveau Statut			
24/08/2021 10:57	OBS 1 - Création			

Le document comporte des anomalies

A Le nombre total de kilomètres déclarés excède de 952 km le nombre de kilomètres autorisés dans l'OM permanent

<u>Celles signalées par le signe Sont bloquantes</u>, vous ne pourrez pas avancer votre ordre de mission au statut supérieur sans avoir résolu les anomalies qui sont détaillées.

STATUT DU DOCUMENT N°	QEYFE	×
Le statut du document 1 - Création Commentaire	Vous avez demandé à passer au statut 2 - Attente de validation VH1 Destinataire	 Prévenir le destinataire par un e-mail Ne pas prévenir le destinataire
		Annuler Confirmer le changement de statut

- Dans la fenêtre ci-dessus, si le nom de votre supérieur hiérarchique n'est pas déjà indiqué, sélectionnez son nom dans la liste qui apparaît en cliquant sur , saisissez éventuellement un commentaire à son intention puis
- Si votre supérieur hiérarchique n'apparait pas, merci de contacter la DAF 4 à l'adresse suivante : <u>daf4fd@ac-amiens.fr</u>



<u>Comment consulter l'historique d'un ordre de mission</u>

Général	Indemnités kilométriques	Frais prévisionnel	Facturation	Historique

Dans chaque ordre de mission, l'onglet permet de visualiser le circuit de validation suivi par le document.

Le montant prévisionnel des indemnités est affiché en haut à droite : Coût total prévisionnel de la mission 165.60 €

> Pour accéder à la liste des ordres de mission ou des états de frais vous concernant

Dans le menu Chorus-DT, cliquez sur « ordre de mission » ou sur « état de frais ».

REPULIQUE REPUBLIQUE TRANCAISE Season Season	Accueil Ordres de mission	Etats de frais	Factures	Listes OM/EF	Reportings	Q	2	•	G
Messages aux utilisateurs								*	
MES TACHES	1 Ordres de mission			tats de frais					
Ordres de Mission : 59 Etats de Frais : 8	PK\$55 22/03/2021 ACADEMIE D7AMENS	0.00€	Aucune doni	née n'est disponibl	le				
SAP						SAP	Con	cur	С

Puis sur « rechercher » dans la barre d'outils en bas de l'écran.

Créer OM 👻	Rechercher Imprimer Supprimer C	M					Enregistrer Refuser / Valider
<u>L'écra</u>	<u>n suivant s'affich</u>	<u>e :</u>					
Depuis le		De	stination principale	9)		
JJ/MM/A	AAA						
Niveau					ationnar an		
Tous		×		liquant sur la flé	che est		
Effacer	Rechercher	Defe Début					
		Date Debut	Objet	Montant Statut		OM Deserve els ténéreste	^
QDFUV		01/01/2021	Deplacem	2400.16 € 2 - A		OM Personnels lunerants	
PTORW		17/09/2020	réunion proc	0.00 € V - V	aliue	OM Permanent	
NDONY		01/01/2020		547.95 € T - T	alie	OM Personnels funerants	
NRQOV		07/01/2020	Déplacem	0.00 € V - V		OM Permanent	
NOCOL		01/01/2020	Déplacem	1407.34 € T - T	aité	OM Personnels itinérants	
N3E6U	ACADEMIE D'AMIENS	26/08/2019	Deplacem	901.44 € 1 - 11	aite	OM Personnels lunerants	
M4CQ6	ACADEMIE D'AMIENS	01/01/2019	Deplacem	0.00€ V - V	alide	OM Permanent	
MDQC5	ACADEMIE D'AMIENS	07/01/2019	MISSIONS	1485.37 € T - Ti	raité	OM Personnels itinérants	
К	Page 1 sur 2	к <	¢.				Résultat : 19

La liste des OM vous concernant s'affiche. Sélectionnez celui que vous souhaitez consulter.

La même manipulation en cliquant dans le menu CHORUS-DT sur « **Etat de frais** » vous permettra de consulter tous les EF vous concernant.



- <u>Vos correspondants académiques</u>
- <u>Assistance</u> :

Difficultés d'accès à Chorus-DT, votre connexion

Rectorat d'Amiens Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) Tél : 03-22-82-37-40 Mél : <u>assistance@ac-amiens.fr</u>

• Assistance fonctionnelle :

Difficultés liées à la saisie dans Chorus-DT

Rectorat d'Amiens Division des Affaires Financières (DAF) Bureau des frais de déplacement académiques Daf4fd@ac-amiens.fr

